

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 57 [i.e. 58] (1987)

Heft: 10: Notre sanglier

Artikel: Pourquoi la chasse du sanglier?

Autor: Boegli, Jean-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824497>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pourquoi la chasse du sanglier ?



*Par Jean-Pierre BOEGLI,
président des associations suisses de chasseurs*

Le sanglier fait partie de la faune jurassienne depuis toujours. Au Moyen Age, des rapports étroits existaient entre la « bête noire » et les habitants des villes et des campagnes. On raconte qu'à la fin du XIII^e siècle, lorsque le prince-évêque de Bâle accorda des franchises aux villes de Laufon, Porrentruy et Delémont, celles-ci obtinrent également le privilège de choisir comme armoirie la première bête qui, à la suite d'une grande chasse, entrerait dans la cité. Un grand vieux sanglier fut levé et pénétra dans Laufon. Plus rapide que les bourgeois, la bête noire s'enfuit par la porte opposée et la ville reçut comme armoirie la crosse épiscopale blanche sur fond noir. Traversant Delémont, le sanglier fut blessé à la croupe et laissa six excréments derrière lui. Les armes données par l'évêque furent la crosse d'argent sur fond rouge à cause du sang versé et six copeaux rappelant les laissées. A Porrentruy, blessé et épuisé, le sanglier fut capturé et son image devint le blason de la ville.

Les sangliers trouvaient dans les forêts de chênes qui peuplaient alors notre région une nourriture abondante. Mais les bonnes glandées n'ont lieu que tous les trois ou quatre ans et ils étaient certainement chassés avec acharnement. L'épicéa remplaçant le chêne, la situation empira. Et si, à la fin du XIX^e siècle, le sanglier ne fut pas complètement exterminé, il le dut à sa grande fécondité.

Une passion...

La vie d'un chasseur voit se dérouler une quantité d'événements bons ou mauvais ! Demeurent toujours des souvenirs merveilleux comme le dos ondulant de ce sanglier au-dessus d'épis laiteux... Il existe encore, en marge de notre société trop urbanisée, les images d'une certaine nature parfois oubliée.

Et le fait que le sanglier soit, parmi les espèces sauvages du Jura, la plus sensible et la plus intelligente, explique l'attrance du chasseur pour ce gibier. En battue, l'animal est toujours en alerte et ne se laisse observer qu'un court moment. Il fuit au galop droit devant lui ou, au trot, de manière réfléchi, se faufilant dans les sapinières ou les fourrés. Et quand il s'arrête pour prendre le vent, c'est toujours derrière un obstacle. Son tir est difficile et oblige le chasseur à garder son sang-froid, à choisir le passage adéquat et le moment favorable. Mais c'est cependant à l'affût que les images les plus saisissantes de son comportement et de ses attitudes s'inscrivent dans la mémoire du chasseur.

Ces difficultés expliquent l'attrance du chasseur pour la bête noire. Et même s'il en arrête la vie par nécessité, par orgueil ou pour le trophée, son amour pour cet animal demeure.

Une gestion...

Dès l'entrée en souveraineté du canton du Jura, les chasseurs ont été sensibilisés aux problèmes de gestion du gibier, de prévention des dégâts et à l'aménagement de l'habitat. Et c'est sans hésitation aucune qu'ils ont collaboré à l'étude entreprise par Marco Baettig, aussi bien financièrement que sur le terrain. En retour, ils ont compris que le respect de la nature, de ses mécanismes et de ses équilibres passe par l'application de règles de gestion parfois difficiles à admettre... et à mettre en œuvre !

C'est ainsi que le droit de vivre du sanglier et le droit de chasse des nemrods seront compatibles.

J.-P. B.